

PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION EN FORMATION PLENIERE

Séance du 19 décembre 2018

Présents :

Philippe RUSZNIEWSKI – Adrien ALBALADEJO - André BARUCHEL - Victor BOIMARE - Catherine BOILEAU - Charlotte CHARPENTIER – Cédric CHAUVIERRE - Henri-Gérard DUBOC – Hélène GILARDI - Xavier HALLYNCK - Dorothée FAILLE Stéphane LOYAU – Caroline MARTY - Alexandre MEBAZAA – Ulrich MEINZER - Hélène MOINS Marcel PAPPO Claire PAQUET – Emma SOLIGNAC – Valérie VILGRAIN – Abdellatif TAZI – Yazdan YAZDANPANAH

Absents :

Clarisse EVENO - Constance BEYLER - Jean-Luc THOMAS

Excusés : Hervé DOMBRET (représenté par C. Boileau) - Caroline DUBERTRET - Sébastien BOUZARD (représenté par A. Joubert) - Didier HAGUENAUER - Mathilde LEPELLETIER (représentée par P. Cousin) Laurence LOMME (représentée par A. Tazi) - Esther POTIER (représentée par C. Chauvierre) - Marie-Emilie STERLIN (représentée par E. SOLIGNAC) – Fanny TORTELIER (représentée par M. Heudes) - Alain WARGNIER (représenté par H. Moins)

Invités permanents présents :

Isabelle AUBIN-AUGER - Jean-Claude CAREL - Bruno CRESTANI - Nicolas DE ROUX - Martin FLAMANT - Matthieu RESCHE-RIGON -

Invités permanents absents :

Rémy NIZARD - Jean-Damien RICARD

Personnels administratifs : Juliette ASSOUAD - Mathias GUERIN – Didier VENNEKENS – Célia COSSIAUX

I – PROJET DE CAMPUS HOSPITALO-UNIVERSITAIRE NORD

Ce sujet est présenté par Nadège Cauchois, Directrice de Cabinet de la Présidente de l'université.

Le Doyen présente N. Cauchois, et en particulier son implication sur ce projet d'importance majeure.

N. Cauchois présente les éléments principaux du dossier, en rappelant que ce projet ambitieux, a été initié en 2013, la première difficulté étant de trouver un site offrant 7 hectares. Le choix s'est porté sur Saint-Ouen, avec un premier site (qui s'est avéré inadapté), puis un second.

Le projet consiste en un regroupement sur un même campus d'un hôpital qui regroupe les actuels hôpitaux Bichat et Beaujon et d'un site universitaire regroupant les sites des UFR de médecine de Diderot et d'odontologie de Descartes et Diderot, ainsi qu'une partie des IFSI ; le projet comporte également la création d'une section de l'école d'ingénieur dédiée à la santé. Le projet combine donc sur un même site le soin, l'enseignement et la recherche (fondamentale, translationnelle et clinique).

N. Cauchois indique qu'après des études approfondies, le site initialement identifié, dans la ZAC des docks, a été abandonné du fait de difficultés majeures (zone inondables, pollution des sols, proximité d'usines nécessitant un périmètre de protection), engendrant de plus un important risque de dépassement du budget. En novembre 2018, un nouveau site, englobant les zones occupées notamment par PSA, Conforama, le Parc Gaudefroy (parc d'entreprises) et une société d'économie mixte immobilière a été validé.

Les enjeux sont multiples : remplacer de façon durable des sites hospitaliers et universitaires, bâtir un véritable campus correspondant aux besoins actuels et à venir, contribuer à l'équilibre nord du Grand Paris, ou encore concevoir un projet immobilier ambitieux, évolutif et convivial.

Le projet universitaire comprendra des espaces dédiés à la recherche (environ 40 000 m²), à la formation, à la documentation, aux congrès et à l'administration (environ 42 000 m² pour ces trois activités) mais aussi à des activités connexes comme la restauration, l'hébergement temporaire ou le sport (pour un total d'environ 6 300 m²). N. Cauchois précise que ces 88 000 m² sont à mettre en regard des surfaces libérées, d'environ 66 000 m². Le programme hospitalier représente quant à lui environ 200 000 m², dont 130 000 m² pour les activités hospitalières mais aussi des projets à l'étude comportant une maison des patients et un hôtel hospitalier. L'ensemble représentera 989 lits, dont 173 d'hospitalisation de jour et 156 de soins critiques.

En ce qui concerne la localisation, l'hôpital sera construit sur le site de PSA, et les espaces universitaires sur le site occupé par Conforama, le Parc Gaudefroy et la société d'économie mixte immobilière. L'ensemble représente les 7 hectares nécessaires, est situé en centre-ville de Saint-Ouen et à proximité des transports en commun (lignes 13 et C, extension de la ligne 14). Il sera en outre possible d'utiliser les sous-sols (nappe phréatique à 9 mètres de profondeur). La question des interfaces entre l'hôpital et l'université fait partie des domaines à traiter prioritairement, en lien avec la présence d'une voie SNCF entre les deux zones.

N. Cauchois indique que pour conduire ce projet, l'université s'appuie sur deux prestataires. EPAURIF (Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France) a une mission générale d'analyse d'expertise et d'assistance, y compris sur la maîtrise d'ouvrage. L'appui d'EPAURIF est pris en charge par le ministère. En outre, l'université a récemment missionné un programmiste, Mott McDonald, qui, avec ses co-traitants et sous-traitants, assure une mission technique à différents niveaux (bâtiment, économie de la construction, développement durable, enjeux juridiques, urbanisme, laboratoires et

animalerie, restauration collective). Elle précise que le pilotage interne est assuré par elle-même et la direction de l'ingénierie des bâtiments de l'université.

Du point de vue des procédures et du calendrier, le projet sera prochainement reconnu comme projet d'intérêt général (PIG), ce qui permettra notamment, au terme des consultations publiques (démarrées le 10 décembre pour 2 mois), de déclencher une déclaration d'utilité publique (à partir de février 2020). En parallèle, le programme technique détaillé de l'université est attendu pour fin 2019, en vue de la passation d'un marché global. Les travaux devraient effectivement démarrer à partir de 2023, au 1er trimestre pour l'hôpital et au 3ème trimestre pour l'université. L'ouverture conjointe est prévue pour la rentrée universitaire 2027.

N. Cauchois précise que le budget du volet universitaire est de 378 millions permettant de financer les travaux relatifs à la recherche, la formation, et l'administration mais pas, à ce stade, à la vie de campus, au restaurant, aux logements. N. Cauchois complète en indiquant que l'Etat acquiert le foncier, et que plus de 7 000 m² sont actés pour un développement futur, dans une logique d'attractivité du site.

Au terme de cette présentation, le Doyen ouvre la discussion.

B. Crestani remercie pour cette présentation, qui montre le travail réalisé par l'université. Il note également que les informations provenant de l'APHP sont parfois partielles (par exemple sur la surface disponible) ; cette présentation permet d'enrichir utilement l'information.

En outre, les points suivants ont été abordés :

- Les surfaces ont-elles évolué ? La surface foncière augmente par rapport au projet initial et surtout par rapport au total des surfaces actuelles, cela ayant pu être obtenu auprès de l'Etat, par un raisonnement intégrant également l'odontologie de Descartes et de Diderot.
- L'hypothèse du maintien de l'UFR à Bichat est-elle bien définitivement écartée ? N. Cauchois précise qu'un des enjeux de la négociation a en effet été de faire comprendre qu'il n'était pas possible d'envisager que l'université reste sur le site de Bichat.
- Sur la problématique de la voie SNCF entre la partie hospitalière et la partie universitaire : la connexion existe via un passage public mais il faut aller plus loin et les discussions sont engagées avec la SNCF pour les développer. La question des vibrations et de l'impact sur certains appareils (imagerie par exemple) est prise en compte.
- Combien d'étages seront possibles ? 8 maximum, plus les sous-sols, la nappe phréatique étant assez profonde.

Le Doyen, sur l'odontologie, indique qu'ils sont très inquiets sur le sujet des fauteuils à l'hôpital ; sans fauteuils hospitaliers (au moins une trentaine), l'UFR ne viendra pas. Une piste serait de dédoubler la grande garde actuellement localisée uniquement à La Pitié. N. Cauchois fait part d'une réunion à l'APHP sur cette question l'après-midi même. Une piste complémentaire pourrait être de travailler avec d'autres acteurs, notamment des médecins installés ailleurs qu'à l'hôpital. Elle précise que si l'odontologie ne venait pas, le projet nécessite tout de même de vendre Garancière.

Quel sera le devenir de Montrouge ? N. Cauchois indique que pour l'instant rien n'est décidé. Elle précise qu'on peut supposer que ce site pourrait être une réserve immobilière essentielle, dans le cadre de travaux de rénovation de bâtiments de l'actuelle université Descartes ou bien pour d'autres projets.

Les surfaces correspondent-elles bien aux besoins de l'actuelle université Diderot ? N. Cauchois le confirme. Le Doyen pose la question des IFSI. N. Cauchois indique que l'université a accepté de prendre sur les m² de l'université les 3 IFSI relevant de l'APHP.

- En ce qui concerne la simulation, le Doyen indique que la surface va fortement augmenter et intégrer les formations odontologiques.

II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 SEPTEMBRE ET DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2018

Le Conseil approuve à l'unanimité ces deux procès-verbaux.

III – DEONTOLOGIE : APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA CHARTE, APPROBATION DES REGLES DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DEONTOLOGIE, IDENTIFICATION DU REFERENT DE L'INTEGRITE SCIENTIFIQUE DE L'UFR

M. Guérin présente ce point sur la base du document joint.

Il indique que la charte comportait des dispositions contradictoires pour la désignation des membres de la commission de déontologie d'une part et la désignation du référent de l'intégrité scientifique d'autre part ; dans les deux cas, la charte évoquait une nomination dans une phrase et une élection dans une autre. Il précise que les Doyens ont fait évoluer le texte. Il ressort de ces modifications que le référent est nommé, par le conseil de faculté, sur proposition conjointe du Doyen et du Président de la commission de déontologie alors que la commission est pour partie élue (universitaires) et pour partie nommée (extérieurs).

Concernant le référent de l'intégrité scientifique, M. Guérin rappelle qu'il a pour mission, en matière de recherche, d'accompagner les UFR dans la mise en œuvre de la charte. Il sera membre de droit de la commission de déontologie, contact du référent de l'intégrité de l'université et correspondant de l'OFIS (Office français de l'intégrité scientifique). Le Doyen indique que Joël Ménard lui a fait part de son accord de principe, ce qui recueille l'accord de membres du Conseils.

Concernant la commission, M. Guérin rappelle ses champs de compétence : examiner les sujets relatifs à l'éthique et à l'intégrité scientifique et professionnelle, en particulier les manquements à la charte. Il complète en indiquant que la commission peut être saisie par tout personnel ou tout usager de l'UFR et qu'elle doit établir un rapport annuel, qui fait l'objet d'un avis du CG avant transmission au Président de l'université.

M. Guérin fait part au Conseil de la proposition de composition de la commission, établie en fonction de la charte :

1° 5 Représentants des enseignants, élus par les représentants des enseignants chercheurs élus dans les instances de l'UFR (CG, conseil pédagogique, conseil scientifique) sur la base d'un appel à candidatures individuelles. Un des représentants doit être un HU non titulaire. M. Guérin précise que le Doyen n'y siègerait pas ;

2° 5 membres extérieurs, qui seront 1 représentant des usagers (étudiants), 1 représentant d'associations de patients, 1 représentant du Directeur général du CHU, 1 représentant du Conseil de l'Ordre ainsi que le référent de l'intégrité scientifique en tant que membre de droit.

Il indique que la durée du mandat est de 4 ans, le renouvellement intervenant avec celui des membres élus au Conseil de Faculté. Il précise que le Président de la commission serait nommé par le Doyen.

M. Guérin conclut cette présentation en indiquant que le projet est de mettre la commission en place au cours du 1er trimestre de l'année 2019.

Le Doyen ouvre la discussion.

Sur le nombre de représentants étudiants V. Boimare évoque la possibilité d'avoir deux représentants ; M. Guérin précise que le nombre de 1 est défini par la charte. Le Doyen note que ce représentant pourra ainsi saisir la commission. Il évoque ensuite un message qui lui a été adressé le 18 décembre par une élue étudiante au Conseil faisant état de pratiques en effet anormales (notamment visiteurs d'industries pharmaceutiques présents devant les amphis de Bichat avec de grandes bannières/kakémonos, étudiants qui sont obligés d'assister à des staffs organisés par des laboratoires sur leurs terrains de stage)

Le Doyen précise qu'il effectuera un rappel aux enseignants pour sensibiliser à nouveau sur ces pratiques et faire respecter la charte.

Cl. Paquet évoque la difficulté des essais thérapeutiques par les CRO ou les laboratoires ; elle indique qu'il peut en résulter une proximité lors de la mise en place des essais et écarter les étudiants serait alors dommage. Le Doyen propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la commission. A. Baruchel s'étonne du besoin de déclaration des liens d'intérêt dans des enseignements sans rapport avec les éventuels liens. Il y voit un effet de mode. Le Doyen note l'importance de cette déclaration de liens d'intérêt. Y. Yazdanpanah note la difficulté voire l'hypocrisie sur les contacts avec l'industrie pharmaceutique. Le Doyen rappelle que ces contacts ne sont pas interdits pour les enseignants. En ce qui concerne les étudiants, la règle est importante au regard de leur manque d'expérience, ce que des élus étudiants confirment.

Le Conseil approuve à l'unanimité les modifications apportées à la charte et les règles de composition de la commission de déontologie.

IV – VOTE DU BUDGET 2019

M. Guérin présente ce point en commençant par faire part de quelques éléments de contexte (stabilité des dotations et des règles d'arbitrage, intégration du budget de l'Institut de Recherche Saint-Louis, ou IRSL, augmentation des prévisions de recettes de la formation continue).

En ce qui concerne l'exécution 2018, il indique que le budget a été exécuté conformément aux prévisions, sauf en ce qui concerne le PPI. La raison majeure en est le retard d'opérations lourdes (désenfumage de Bichat restant dans l'attente d'un accord de la Préfecture de Police, réfection du hall Villemin techniquement plus complexe qu'attendue). Il note également que l'UFR a pu bénéficier de crédits supplémentaires dans le cadre d'appels d'offres de l'université, pour du matériel pédagogique ou de recherche.

En ce qui concerne 2019, M. Guérin note que le budget reste structuré en quatre enveloppes, respectivement consacrées au pilotage et à la formation, à la recherche, au patrimoine immobilier et au PPI. Il apporte ensuite des précisions sur chacune de ces enveloppes :

- Pilotage et formation : 3,726 millions, dont 518 000 euros de dotation, 1,4 millions issus de la formation continue et environ 1,5 millions de subventions affectées à des actions précises (rémunération des MSU, formations paramédicales, ECNi). La part de l'IRSL est ici minime.
- Recherche : 6,24 millions. Cette somme comprend 1,8 millions de dotation, le reste correspondant à des ressources propres obtenues par les unités de recherche. Il note que l'essentiel de ce montant relève d'unités de l'IRSL. Les unités de recherche de l'UFR hors IRSL étant gérées presque en totalité par la plateforme de gestion partagée avec l'Inserm, les contrats obtenus par elles ne sont pas formellement visibles dans le budget de l'université. Il explique qu'il faut donc considérer ce montant comme partiel. L'IRSL représente ainsi plus de 4,5 millions du total.
- Patrimoine immobilier : 2,16 millions dédiés à l'immobilier et aux frais d'infrastructure (affranchissements par exemple). La totalité de ce montant est constituée de dotations de l'université. Sur ces 2,16 millions, un peu moins de 500 000 euros est alloué à l'IRSL.

- PPI : l'arbitrage récemment communiqué alloue 3,7 millions à l'UFR (dont 600 000 euros pour Saint-Louis) pour 2019 et prédéfini des montants pour les exercices 2019 à 2021, pour un total de plus de 11 millions d'euros.

Le Doyen remercie pour la clarté de la présentation. A. Albaladejo demande pour l'année prochaine des précisions sur la répartition de l'exécution et du projet par exemple entre les cycles. Il fait en outre part d'une demande de réinclure les étudiants dans les échanges sur le hall de Villemin. Le Doyen donne son accord et, pour le hall de Villemin, note que les discussions récentes portaient sur des éléments techniques comme le volume de désenfumage. D. Vennekens et M Guérin indiquent en outre que des besoins tels que des places assises, des prises électriques et de réseau informatique sont prévues.

Au terme de ces échanges le Conseil vote ce budget de manière unanime.

V – DPC-SANTE DE L'UFR

Le Doyen ouvre le sujet en remerciant Cl. Paquet et C. Cossiaux pour leur travail remarquable.

Cl. Paquet et C. Cossiaux effectuent la présentation sur la base du document joint.

Cl. Paquet rappelle que les statuts du DPC ont été adoptés au Conseil du printemps 2018 et indique qu'ont suivi bilan et actions, qui sont présentés au cours de cette réunion.

Au titre des actions réalisées, Cl. Paquet et C. Cossiaux relèvent des améliorations notables en matière d'information (guide FC, site internet refondu, fiches formation harmonisées et toutes réécrites), de gestion et de secrétariat (redéfinition de la répartition entre les tâches administratives et pédagogiques, harmonisation de l'information en matière de rémunération des secrétariats pédagogiques, évaluation de la soutenabilité lors de la création et de l'évaluation des formations) comme en matière d'organisation (mise en place d'un calendrier d'inscription et d'une procédure de création/évaluation).

Elles indiquent que d'autres actions sont en cours ou à venir. Cela concerne l'amélioration de la visibilité de l'offre de formation ou de la communication entre les acteurs, par exemple via la reconnaissance et la diffusion au titre du DPC une journée annuelle du département, des formations des secrétariats pédagogiques. Ces actions touchent également la gestion avec une réflexion en cours sur le logiciel d'inscription ou sur la mutualisation de secrétariats pédagogiques entre plusieurs formations. Elles concernent enfin l'organisation générale, avec la validation de formations au titre du DPC, la simplification des modalités d'évaluation par les apprenants, d'émargement ou la rédaction de procédures écrites.

Enfin, Cl. Paquet présente quelques chiffres, dont il ressort notamment que sur les 141 formations enregistrées, environ un tiers ont été évaluées, quelques une suspendues et d'autres créées, dont la formation IPA (Infirmiers de pratique avancée).

J. Assouad fait état du travail conduit sur les sujets comptables, financiers et informatiques pour améliorer notamment les conditions d'information, d'inscription et l'organisation financière des recettes.

Au terme de cette présentation, le Doyen formule des remerciements appuyés et qualifie ce travail d'exemplaire. Il rappelle que la formation continue est fondamentale pour le rayonnement de l'UFR, relève de sa mission de service public, et constitue également une source importante de financement.

Cl. Paquet complète en faisant part de l'insertion du département dans les réseaux nationaux (DPC pour elle-même, réseau des responsables administratifs de la formation continue pour C. Cossiaux).

Y. Yazdapanah pose la question des enseignements en ligne, qu'il juge fondamentaux. Cl. Paquet confirme le projet de développement des e-learning, y compris sur les questions de solutions techniques

La discussion a permis de mettre en avant l'importance du champ des formations qualifiantes, que les apprenants peuvent valoriser professionnellement. Sur les enjeux de re-certification, il est noté que le sujet est encore flou et que plusieurs années seront sans doute nécessaires pour que le dispositif soit affiné.

Enfin, H. Gilardi remercie l'UFR et le département pour leur réactivité dans la mise en place du diplôme IPA ; elle indique que, du coup, les hôpitaux liés à Paris Diderot sont ceux qui comptent le plus d'IPA.

VI – PREPARATION DE LA CONFERENCE LAURE CATEL

Principe de conférence annuelle ; souhait de collaboration effective des étudiants. Enquête par une CCA avec C. Dubertret, dont la restitution pourrait être la première partie. Le Pr. Lejoyeux pourrait faire une conférence sur la dépendance. A. Albaladejo indique en avoir parlé avec Al. Faye. Il confirme le besoin de prévention et exprime les réticences des condisciples de L. Catel pour la dénomination. Exprime des craintes d'un amphi qui prendrait un tour trop clinique. Le Doyen confirme qu'il s'agira d'une conférence, sans intervention de la famille, laquelle souhaite que la Conférence porte le nom de leur fille.

V. Boimare revient sur la dénomination ; il explique qu'il est douloureux pour ses amis de se souvenir d'elle sous l'angle de la toxicomanie. A. Albaladejo rappelle qu'elle n'était pas dans le stéréotype de la toxicomanie, ce qui suscite des réactions de membres du Conseil : il faut justement sortir des stéréotypes et noter les spécificités pour les étudiants en médecine.

Le Doyen insiste pour ne pas réduire Laure Catel à sa fin et se dit prêt à associer son nom à une autre action. Chercher une date en mars : proposer un RV en janvier (Doyen, Albert, Dubertret, Lejoyeux + étudiants, et demander à V. Boimare)

VII – AJOUT DE LA LICENCE SIAS AUX LICENCES OUVRANT DROIT A L'ALTER-PACES

Le Doyen estime intéressant de l'ajouter à la liste des licences ouvrant droit à l'ALTER-PACES et en présente rapidement le contenu, très pluridisciplinaire.

Vote OK unanime du CG.

VIII – CONVENTIONS

- Corte pour la PACES, M. Flamant rappelant que le système existe depuis une dizaine d'années de manière à organiser la ventilation des étudiants reçus en PACES entre différentes universités, dont Paris 5 et Paris 7. Le renouvellement sera bien sûr lié au devenir de la première année ; OK unanime
- Convention tripartite EFOM MK, Région et P7 pour enseignements en MK ; OK unanime
- Avenant EFOM pour pédi podo aussi ; OK unanime.

IX – POINT CALENDRIER 2019 DES RESSOURCES HUMAINES

J. Assouad délivre quelques informations sur le lancement des différentes campagnes HU, telles que les recrutements d'associés, les changements de discipline ou les avancements de grade mais surtout la campagne CCA (en vue d'arbitrages du Doyen fin juin) et la révision des effectifs.

Les calendriers sont analogues à ceux des années précédentes.

X – INFORMATIONS DU DOYEN

- **Composition du Conseil** : Le Doyen fait état de la démission du CG de S. Lotersztajn (collège des DR) ; une élection partielle est à prévoir.
- **Journée de la recherche** : le Doyen indique qu'elle se déroulera le 12 avril à Bichat et encourage tous les membres du Conseil à y assister.
- **Révision des effectifs 2019** : le Doyen informe le Conseil qu'elle est en voie d'achèvement, et que nous attendons très prochainement le décret. Il signale une modification par rapport au vote du Conseil en juillet, une des candidates ne remplissant finalement pas les conditions pour être recrutée (pour le moment) comme PUPH. Le poste sera ouvert en MCUPH, la personne pouvant postuler comme PUPH au cours des années suivantes.
- **CROUS de Bichat** : Le Doyen signale que le CROUS va démarrer en janvier d'importants travaux de réfection du restaurant de Bichat. Pendant leur durée, soit normalement 6 mois, l'UFR met à disposition une salle pour de la vente. Le Doyen précise que l'information est très récente. Les étudiants demandent à disposer de micro-ondes dans la salle de secours.
- **Réformes de l'enseignement, notamment 1^{er} et 2^{ème} cycle**. Si, sur le 3^{ème} cycle, la réforme est effectivement sur les rails, de manière correcte, sous l'impulsion de B. Schlemmer, deux réformes importantes sont en cours pour les 1^{er} et 2^{ème} cycles. Il indique que les décisions ministérielles ne sont pas arrêtées dans le détail. Sur la R1C (réforme du 1^{er} cycle), les Doyens ont fait comprendre au ministère qu'une licence santé exclusive était impossible à organiser dans les grandes UFR, et sans débouchés très clair pour ceux qui ne pourront pas intégrer les formations de santé « classiques ». En outre, le contenu généraliste venait heurter le besoin de formation professionnalisante précoce dans les 4 filières ; ce point est d'autant plus important que le 2^{ème} cycle verra un raccourcissement de la durée d'apprentissage des connaissances au profit des compétences. La première année devrait consister en un Portail santé, accessible via parcoursup sans sélection à l'entrée, charge aux UFR de définir des critères de sélection et les capacités de formation. Le Doyen précise que le contenu pédagogique reste à définir, de même que les modalités de contrôle des connaissances (pas de tout QCM). Il complète en disant que les Doyens ont demandé l'application en 2021 et non en 2020. Il précise que la capacité d'accueil en PACES de 2019 est maintenue, avec un peu moins de 1650 places. Il indique en outre comme très probable que toutes les UFR franciliennes rejoignent la PACES adaptée en 2019. Pour le portail santé, il fait part d'un engagement complémentaire à garder une proportion importante de places pour des étudiants d'autres filières, un peu comme dans le schéma Alter-Paces. A. Albaladejo estime que la réforme n'est finalement pas si profonde, par rapport à notre

pratique actuelle. X. Hallynck demande ce que deviendront les étudiants qui ne pourront poursuivre. Le Doyen fait état d'incertitudes. A priori, ils intégreront une licence, via Parcoursup, les Doyens souhaitant qu'ils puissent s'inscrire dans d'autres universités que celle de la première année. Pour le 2^{ème} cycle, qui va concerner les étudiants entrant en DFASM1 en 2019, les années 1 et 2, seront consacrées à l'acquisition de connaissances et aux stages. En fin de DFASM2, un examen qui ressemblera à un ECNi simplifié sera organisé. Le Doyen précise qu'un très important travail préparatoire est en cours pour définir les connaissances exigibles. En parallèle, un autre travail en cours s'attache à définir les compétences et modalités de l'évaluation en DFASM3. Enfin, le système devra prendre en compte les souhaits et parcours des étudiants pour permettre le « matching » nécessaire à la répartition des étudiants entre les spécialités de 3^{ème} cycle. Le Doyen et d'autres membres du Conseil admettent que l'ECNi n'a pas répondu aux besoins. Par ailleurs, il y aura un verrou en fin de 5^{ème} année, pour ceux qui n'ont pas acquis les connaissances requises.

- **Assises HU** : le Doyen fait état de la déception de l'ensemble des participants sur les assises. Il note le désaccord de l'Anemf sur la position unanime des Conférences indiquant que la formation et la recherche sont indissociables du CHU (même si pas uniquement présentes en CHU).
- **Opérations à Lariboisière et à Robert Debré** : Le Doyen note les modifications structurelles importantes de ces deux sites, avec des impacts majeurs sur la recherche de l'UFR. A Lariboisière, la construction du nouvel hôpital va permettre de libérer des surfaces importantes (de l'ordre de 10 000 m²) pour la recherche. Dans ce cadre, un groupe de travail co-piloté par A. Mebazaa et J-D. Ricard est chargé du projet scientifique et, en parallèle, l'université a missionné un programmiste pour préparer un avant-projet immobilier. A Robert Debré, l'hôpital bénéficiera de surfaces complémentaires, permettant de libérer des locaux qui seront eux aussi dédiés à la recherche.

XI – QUESTIONS DIVERSES

A. Albaladejo évoque le problème de fermeture de la BU de Bichat pendant les congés. Le Doyen fait état de son accord pour toute solution de remplacement

Le Doyen souhaite à l'ensemble du Conseil de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An.

Le Conseil prend fin à midi.